

destruction massive et de leurs vecteurs. Nous sommes fermement convaincus que la reconduction illimitée du Traité de non-prolifération nucléaire à la Conférence de réexamen de 1995, sera une étape décisive dans ce processus et que le processus de contrôle et de réduction des armes nucléaires doit se poursuivre. Les efforts déployés en vue de faire progresser la sécurité régionale contribueront aussi à prévenir la prolifération nucléaire.

2. Nous appelons instamment les pays qui ne sont pas encore parties au TNP à y adhérer. Nous espérons voir adhérer prochainement au TNP, en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, la Biélorussie, l'Ukraine, le Kazakhstan ainsi que les autres États non russes de l'ex-Union soviétique. Nous poursuivrons, par des contacts bilatéraux et grâce aux Centres internationaux pour la science et la technologie de Moscou et de Kiev, nos efforts pour empêcher que les compétences acquises en matière d'armes de destruction massive ne s'étendent à des pays susceptibles de développer celles-ci. Nous attachons la plus grande importance à l'établissement, dans l'ex-Union soviétique, de contrôles efficaces sur les exportations de matières nucléaires, d'armes et autres biens et technologies sensibles, et accorderons à cette fin une aide à la formation et une assistance pratique.

3. Le monde exige que l'action la plus efficace possible soit menée pour contrôler les matières nucléaires et pour détecter et prévenir le transfert ou la production illicite ou clandestine d'armes nucléaires. La coopération nucléaire dépendra, à l'avenir, de l'adhésion au TNP ou à un accord existant équivalent et internationalement contraignant, ainsi que de l'adoption des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme il en a été récemment décidé par le Groupe des fournisseurs nucléaires. L'AIEA doit disposer des ressources nécessaires pour renforcer le régime de garanties existant et pour mener des inspections spéciales efficaces de sites nucléaires non déclarés mais soupçonnés, ce qui sera l'un des moyens d'y parvenir. Nous sommes favorables à ce que l'AIEA soumette des cas non résolus de prolifération au Conseil de sécurité des Nations Unies.

4. Nous réaffirmons notre volonté de partager les avantages de la technologie nucléaire pacifique avec tous les autres États, conformément à nos engagements de non-prolifération.

5. Nous continuerons à encourager tous les pays à adopter les directives du Régime de contrôle de la technologie des missiles et nous accueillons favorablement la récente décision de la session plénière du RCTM d'étendre le champ d'application de celles-ci aux missiles pouvant servir de vecteurs à tous les types d'armes de destruction massive. Chacun d'entre nous poursuivra ses efforts afin d'améliorer la transparence et la consultation en matière de transferts d'armes conventionnelles et d'encourager la retenue dans ces transferts. La fourniture d'informations complètes en temps utile au Registre des armements des Nations Unies constitue un élément important de ces efforts.

6. Nous continuerons d'intensifier notre coopération dans le domaine des contrôles des exportations de biens sensibles, au sein des instances appropriées, afin de réduire les menaces contre la sécurité internationale. Un élément majeur de cet effort est constitué par les échanges informels d'informations afin d'améliorer et d'harmoniser ces contrôles à l'exportation.

7. Les accords de contrôle des armements signés par l'ex-Union soviétique, notamment les traités START et CFE, doivent entrer en vigueur. La pleine application du Traité CFE établira les bases du nouveau cadre de coopération en matière de sécurité en Europe. Nous nous réjouissons de l'accord de grande portée en matière d'armes nucléaires stratégiques conclu en juin par les États-Unis et la Russie, nouvelle mesure essentielle vers un monde plus sûr et plus stable. D'autres mesures, notamment l'élimination, annoncée unilatéralement, des armes nucléaires à courte portée basées au sol par les États-Unis et l'ex-Union soviétique, devraient être appliquées aussitôt que possible. Nous soutenons la Russie dans ses efforts visant à assurer l'utilisation pacifique des matières nucléaires provenant de l'élimination d'armes nucléaires. Les négociations de Genève sur la convention d'interdiction globale et efficace des armes chimiques devront être menées à bon terme cette année. Nous appelons toutes les nations à signer cette convention dès l'origine.

III

1. Les défis nouveaux soulignent la nécessité de renforcer les Nations Unies, en tenant compte du changement du contexte international. Depuis